VENTE A L'ENCAN.

Denis, Danziger & Tessier.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE

—DE—

Résidences

—ET DE—

Propriétés Commerciales,

exceptionnellement bien situées dans les Premier et Quatrième Districts.

La résidence en briques 1326 rue St André

Les deux résidences simples, neuves et modernes, Nos 1922 et 1926 rue Prytanée.

La résidence en briques à deux étages, 1410 rue St. André.

La résidence en bois à deux étages, 2024 rue Colisée.

La résidence double à deux étages en briques, 1120 et 1122 rue St. André.

La jolie résidence simple en bois, 1238 rue St André.

Les spacieuses résidences doubles en briques à deux étages. 1235 et 1237 rue St André.

—ENSEMBLE AVEC—

LOTS DE TERRE

FORMANT LA FAÇADE DE L'ILET ENTIER, Rue St. André, entre les rues Chestnut et Camp.

L'entrepôt en briques, 430-436 rue Natchez,

Le magasin en briques à quatre étages, 400 rue Magasins.

La bâtisse en briques à quatre étages, 320 rue du Camp.

EDWARD CONERY BYRNES VS LES MINEURS BYRNES ET ALS.

No 64,729 — Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DENIS, DANZIGER & TESSIER—encanteurs — Bureau 134 rue Carondelet—

Mardi le 25 FEVRIER 1902,

à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu de trois ordres de Cour, signés le 17 janvier 1902, ensemble avec un jugement de partage signé le 7 janvier 1902, par l'Hon. John St Paul, juge de la Cour Civile, paroisse d'Orléans, Division C, les propriétés ci-après décrites à savoir:

1° Un certain lot ou portion de terre décrit comme la quatrième partie ou portion d'un certain ilet de terre situé dans le quatrième district de cette ville, borné par les rues Joséphine, Chestnut, St André et Colisée; ledit ilet est désigné par le No 35 sur le plan original du faubourg Lafayette déposé en l'étude de Carlile Pollock, autrefois un notaire en cette ville; ledit lot ou portion de terre ici décrit mesurant 120 pieds 1 pouce de face à la rue St André sur 162 pieds 11 pouces de profondeur et façade à la rue Colisée, mesure française, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné par le No 1326 rue St André, comprenant la jolie résidence en briques à deux étages et mansarde, retirée de la banquette et contenant vestibules, à peu près 16 chambres, chambre à bain, verandas sur le devant, galeries sur les coté et dans le fond, office, boudoir, etc., citernes, hangar, écuries dans la cour, magnifique pelouse et jardin, etc.

2° Deux certains lots de terre, situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St André, Prytanée, Colisée et Ste Marie, désignés par les lettres C et D sur un plan fait par Bourgerol, voyer, le 2 mars 1832. Lot C forme l'encoignure des rues St André et Prytanée et mesurant 32 pieds de face à la rue St André, 114 pieds 9 pouces de profondeur et face à la rue Prytanée, 115 pieds 4 pouces et 4 lignes de profondeur sur la ligne du lot D et 31 pieds 11 pouces 6 lignes de largeur dans le fond, et le lot D mesurant 32 pieds de face à la rue St André sur 115 pieds 4 pouces 4 lignes de profondeur sur la ligne du lot C, 116 pieds de profondeur sur la ligne de côté opposé et 31 pieds 11 pouces 6 lignes de largeur sur la ligne du fond, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent faisant face à la rue Prytanée, la propriété étant subdivisée de façon à faire face à la rue Prytanée aussi.

3° Un certain lot de terre situé dans le Quatrième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St André, Ste Marie, Prytanée et Colisée, désigné comme lot No 1 et faisant partie du lot 50 sur le plan original de Jos. Pilié, voyer, et mesurant 21 pieds 4 pouces de face à la rue St André, 119 pieds 1 pouce de profondeur sur la ligne du lot No 2 et 119 pieds 6 pouces sur l'autre ligne de côté, et 21 pieds 4 pouces de largeur dans le fond, ensemble avec les bâtisses et améliorations sur les dites deuxièmement et troisièmement décrites propriétés désignées par les Nos 1922 et 1926 rue Prytanée comprenant deux bâtisses modernes à deux étages, presque neuves, chacunes retirées de la banquette, et contenant au rez-de-chaussée veranda, vestibule de réception, salons doubles, salle à manger, cuisine, vestibule, office, etc. Le premier étage contenant 5 chambres à coucher, chambre à bain, cabinet pour lingerie, galeries sur le devant et dans le fond, grande chambre dans la mansarde.

La maison est peinte à l'huile de couleur naturelle de bois, gaz, lumières électriques, sonnettes électriques plomberie moderne. Les deux maisons en parfait état. Les dites propriétés Nos 1922 et 1926 rue Prytanée seront vendues séparément d'après le plan à la Bourse.

4° Une certaine portion de terre, située dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St André, Colisée, Joséphine et Prytanée, formant l'encoignure des rues St André et Colisée, et mesurant 120 pieds 1 pouce et 6 lignes, plus ou moins, de face sur la rue St André, 150 pieds de profondeur et face sur la rue Colisée, 120 pieds de largeur sur la ligne opposée et courant parallèle à la rue St André, et 150 pieds de profondeur sur la ligne opposée à et courant parallèle à la rue Colisée, lequel morceau ou portion de terre est composé des lots 32, 33, 34 et 35 sur un plan par B. Buisson, voyer, daté le 20 janvier 1848, déposé en l'étude de J. Lisbony, ancien notaire, et de 24 pieds 6 pouces du lot 31 sur ledit plan, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent désigné par le No 1410 rue St André et comprenant une résidence moderne en briques à deux étages retirée de la banquette, avec barrière massive en fer, contenant au rez-de-chaussée, salon à arches, salle à manger, vestibules, salle à déjeuner, cuisine, cave, galeries sur le devant, sur les côtés et dans le fond, le premier étage contenant 7 grandes chambres à coucher, vestibule, 2 chambres à bain, galerie, etc; grandes citernes, dépendances, hangar, etc., dans la cour. La maison est admirablement décorée, a le gaz et plomberie moderne dans toute la maison. Pelouse ornée de parterre, passages en pierres plattes, etc.

5° Un certain morceau ou portion de terre, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Colisée, Chestnut, Joséphine et St André, désigné par la lettre C sur un devis dressé par J. A. D'Hémécourt, voyer, annexé à un acte passé pardevant Chas. Stringer, ancien notaire en cette ville, le 30 décembre 1867, ledit morceau ou portion de terre mesurant en mesure américaine 50 pieds de face sur la rue Colisée par une profondeur de 128 pieds 5 lignes sur la ligne la plus près de la rue Joséphine et 128 pieds, 1 pouce, 2 lignes sur la ligne la plus près de la rue St André, et 50 pieds de largeur sur la ligne du fond, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné par le No 2024 rue Colisée, comprenant une bâtisse à deux étages en bois, retirée de la banquette, joli grillage en fer et contenant au rez-de-chaussée, galerie sur le devant, vestibule, salons doubles, salle à manger, cuisine, office, galerie dans le fond. Le premier étage contenant galerie sur le devant, vestibule, 5 grandes chambres à coucher, chambre à bain. Dans la cour est une dépendance contenant chambres pour buanderie, bois et charbon, citerne, etc.

6° Un certain lot ou portion de terre, situé, s'étendant et étant dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St-André, Joséphine, Camp et Magasins, et mesurant 39 pieds, 10 pouces, 4 lignes de face à la rue St André sur 191 pieds, 2 pouces et 5 lignes de profondeur sur la ligne de côté la plus près de la rue Camp, et 191 pieds 3 pouces sur la ligne de côté la plus près de la rue Magasins et 39 pieds, 10 pouces et 4 lignes sur la ligne du fond, toutes mesures américaines; ladite portion de terre est composée de l'entier du lot 15, et 18 pieds, 3 pouces et 4 lignes du lot 14 contigu au dit lot 15, d'après un plan fait par C. A. Hedin, voyer, daté le 16 décembre 1854, et déposé en l'étude de D. I. Ricardo, ancien notaire en cette ville, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désignés par les Nos 1120 et 1122 rue St André, consistant en une résidence double en briques à deux étages, contenant de chaque côté salons doubles, vestibule avec escalier, salle à manger, cuisine, chambres à domestiques, office, galeries sur le devant et sur le côté, 6 chambres à coucher, chambres à bain. La maison est élégamment décorée partout. Grandes citernes, hangars, etc., dans la cour, le gaz et plomberie moderne dans toute la maison.

7° Un certain lot de terre situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Camp, Chestnut, St André et Joséphine, désigné par le No 15 sur un plan de W. T. Thompson, voyer, le 12 avril 1847 et déposé en l'étude de J. R. Beard, ancien notaire en cette ville, ledit lot mesurant en mesure américaine 32 pieds 1 pouce 6 lignes de face à la rue St André sur 125 pieds de profondeur et face à la rue Chestnut et formant l'encoignure immédiate, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné par le No 1238 rue St André, comprenant un joli cottage simple en bois retiré de la banquette et contenant 5 chambres, office, cuisine, chambre à bain, etc. Gaz et plomberie moderne dans toute la maison.

8° Un certain morceau ou portion de terre, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St André, Nouveau Camp, Ste Marie et Chestnut, étant à peu près la moitié dudit ilet et composé de 8 lots de terre décrits comme suit:

1° Lots Nos 1, 3, 4 et 5 sur un plan par A. Castaing, architecte, daté le 1er décembre 1849, et déposé en l'étude de H. B. Cenas, ancien notaire en cette ville. Lot No 1 mesurant 60 pieds de face sur la rue St André, 57 pieds de largeur dans le fond, par 127 pieds 11 pouces de profondeur sur ligne de côté vers la rue Nouveau Camp, et 126 pieds 10 pouces de profondeur sur la ligne le séparant du lot No 2. Lot No 3 mesurant 24 pieds 7 pouces de face à la rue St André, 31 pieds 10 pouces 7 lignes de largeur dans le fond par 124 pieds 8 pouces de profondeur sur la ligne le séparant du lot No 2 et 123 pieds 7 pouces de profondeur sur la ligne le séparant du lot No 4. Le lot No 4 mesurant 60 pieds de face à la rue St André, 57 pieds de largeur sur la ligne du fond, sur 123 pieds 7 pouces de profondeur sur la ligne le séparant du lot No 3 et 122 pieds 3 pouces sur la ligne le séparant du lot No 5. Lot No 5 mesurant 60 pieds de face à la rue St André, 57 pieds de largeur dans le fond, 122 pieds 3 pouces de profondeur sur la ligne le séparant du lot No 4 et 121 pieds 6 pouces de profondeur et face sur la rue Chestnut, toutes mesures françaises.

2° Lot No 2, sur ledit sus-mentionné plan par A. Castaing, le 1er décembre 1849, et aussi sur un plan du même date par C. A. Hedin, déposé en l'étude de H. B. Cenas, notaire, lequel lot mesurant en mesure française 60 pieds de face plus ou moins sur la rue St André, 57 pieds plus ou moins de largeur dans le fond, 125 pieds 10 pouces plus ou moins de profondeur sur la ligne le séparant du lot No 1, et 124 pieds 3 pouces plus ou moins, de profondeur sur la ligne le séparant du lot No 3.

3° Lot B 16 sur un devis fait par J. A. D'Hémécourt, député voyer de ville, daté le 14 mai 1861, annexé à et faisant partie d'un acte de J. Bendernagel, ancien notaire, daté le 7 juillet 1884 et mesurant, en mesure américaine, 18 pieds, 10 pouces, 2 lignes de face à la rue St André, 139 pieds 9 pouces de face à la rue Nouveau Camp; 138 pieds 3 lignes de profondeur sur la ligne le divisant du lot No 1 ci-dessus décrit et ayant une largeur de 10 pieds, 8 pouces et 4 lignes dans le fond et ensemble lesdits lots forment toute la façade dudit ilet sur la rue St André avec profondeurs et façades sur les rues Chestnut et Nouveau Camp ci dessus mentionnées, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent désignés par les Nos 1235 et 1237 rue St André comprenant la résidence double en briques à deux étages et mansarde, bien construite, retirée de la banquette et contenant de chaque coté galeries sur le devant, vestibules, salons doubles, salle à manger, salle à déjeuner, cuisine, cave, office, cinq grandes chambres à coucher, chambre à bain, etc., dépendances contenant chambre à buanderie, deux chambres à domestiques, etc. Dans la cour sont deux grandes citernes. La maison est en parfait état et est bien décorée et a le gaz et plomberie moderne partout.

9° Deux certains lots de terre, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Magasins, Poydras, Tchoupitoulas et Natchez, désignés par les Nos 14 et 15, sur un plan par Jos. Pilié, daté le 26 janvier 1828, annexé à un acte passé pardevant G R Stringer, ancien notaire, le 26 décembre 1828, lesquels lots sont contigus et mesurant chacun 22 pieds de face sur la rue Natchez, 22 pieds 6 pouces dans le fond. Lot 15 ayant une profondeur de 61 pieds 9 pouces sur le côté vers la rue Magasins, contigu au lot 23 et 60 pieds 7 pouces de profondeur sur le côté contigu au lot No 14. Lot No 14 a une profondeur sur le côté contigu au lot No 15 de 60 pieds 7 pouces et 59 pieds 5 pouces sur la ligne de côté du lot No 11, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné par les Nos 430 et 436 rue Natchez et comprenant un grand entrepôt en briques à un étage; gaz et eau sur les lieux.

10° Un certain lot de terre, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Magasins, Poydras, Tchoupitoulas et Natchez, ayant 22 pieds, 6 pouces de face sur la rue Magasins par 106 pieds de profondeur sur le côté le plus près de la rue Natchez, duquel il forme l'encoignure et de à peu près 104 pieds de profondeur sur le côté vers la rue Poydras et 20 pieds 7 pouces de largeur dans le fond, toute mesure américaine, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent désigné par le No 400 rue Magasins comprenant le splendide magasin en briques à quatre étages avec petit entrepôt dans le fond, le rez-de-chaussée est pavé en schillinger, gaz et eau.

11° Deux lots de terre situés dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Camp, Gravier, Natchez et l'allée Bank désignés comme lots 13 et 28 sur un plan particulier déposé en l'étude de Philip Lacoste ancien notaire en cette ville et mesurant d'après cela, en mesure anglaise, à savoir: le lot 13 a 21 pieds 7 pouces de face à la rue Camp sur 50 pieds de profondeur et le lot 28 a 21 pieds 7 pouces de face à l'allée Bank sur 44 pieds 2 pouces de profondeur sur la ligne vers la rue Natchez et 44 pieds 2 pouces 3 lignes sur la ligne vers la rue Gravier, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné par le No 320 rue Camp consistant en une bâtisse en briques à quatre étages, ayant gaz et eau partout et maintenant occupée par le Times Democrat. La bâtisse fait face à la rue Camp et à l'allée Bank à travers un ilet.

Toutes les propriétés ci dessus sont vendues sujettes aux baux et loyers là-dessus et sur lesquelles des renseignements complets seront donnés au moment de la vente.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance en 1 et 2 ans de crédit avec lien du vendeur et hypothèque spécial devant être représenté par des billets des acquéreurs portant 6 pour cent par an d'intérêt avec toutes les clauses usuelles de sécurité, les timbres du revenu intérieur des E. U. et les taxes de 1902 devant être assumées par les acquéreurs; 10 pour cent comptant du prix de l'adjudication au moment de l'adjudication.

Actes de vente pardevant James J. Woulfe, Notaire, aux frais des acquéreurs.

McCloskey et Benedict, avocats.

25 jan—25 26—fév 2 9 16 23 25

VENTES A L'ENCAN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriétés désirables de Commerce et Résidences, et Lots de Terre.

3001 et 3003 Chippewa, coin de la rue Septième, occupé comme Grocerie, Buvette et Résidence.

COTTAGE DOUBLE, 714 et 716 Neuvième, entre les rues Chippewa et Annonciation.

TROIS COTTAGES DOUBLES. Nos 601, 603, 605, 609, 611 et 613 Harmony, coin de la rue St-Thomas.

et

DEUX LOTS DE TERRE, St-Thomas, coin de la rue Pleasant.

Succession de Jacob Walter Stringer.

No 65,507—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR DENIS, DANZIGER & TESSIER—Encanteurs — Bureau No 134 rue Carondelet — MARDI, le 25 mars 1902, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté le 19 février 1902, de l'Hon. Geo H. Théard juge de la susdite Cour, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

1° Un certain lot ou portion de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits, privilèges et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Septième, Huitième, Chippewa et Annonciation (autrefois Jersey), le dit lot ou portion de terre est désigné par le No 1 sur un devis fait par A. Telédano, ingénieur civil, et mesurant 31 pieds 4 1/4 pouces de face à la rue Chippewa, sur une profondeur, entre lignes égales et parallèles de 95 pieds, et formant l'encoignure des rues Chippewa et Septième, et ledit lot ou portion de terre est la plus grande partie du lot No 1 sur un plan dressé par W. T. Thompson, le 3me jour de mai 1841, et déposé en l'étude de D. L. McCay, alors un notaire en cette ville. Les améliorations sont désignées par les Nos 3001 et 3003 rue Chippewa et comprenant une bâtisse en bois occupée comme une épicerie, buvette et résidence.

2° Une certaine portion de terre avec les bâtisses et améliorations et tous les droits, voies, privilèges et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, située dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Neuvième, Annonciation, [autrefois Jersey], Chippewa et Harmony, désigné par le No 1 sur un devis ou certificat d'arpentage fait par D. M. Brosnan, député voyer de ville, sous la date du 2 juin 1892 et annexé à un acte de vente passé pardevant J. J. Ward, notaire, le 12me jour de juillet A. D. 1892, d'après lequel dit devis ladite portion de terre mesurant en mesure américaine 43 pieds de face à la rue Neuvième, 43 pieds 1 pouce 6 lignes de largeur dans le fond, sur une profondeur de 90 pieds 8 pouces 6 lignes plus ou moins sur la ligne de côté la séparant du lot No 2 sur ledit devis et 92 pieds 8 pouces plus ou moins de profondeur sur la ligne de côté opposée la plus près de la rue Chippewa. La bâtisse est désignée par les Nos 714 et 716 rue Neuvième et comprenant un cottage double en bois.

3° Deux certains lots de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Quatrième District de cette ville, désignés par les Nos 1 et 2 dans l'ilet No 54, borné par les rues Harmony, Chippewa, Fulton et Neuvième, sur un plan de H. Moelhausen, daté le 14 mars 1844, annexé à un acte passé pardevant E. Barnett, le 20 mars 1844. Le lot No 1 formant l'encoignure des rues Harmony et Fulton et mesurant 28 pieds 8 pouces de face à la rue Fulton sur 110 pieds 9 1/3 pouces de profondeur et façade à la rue Harmony, et 110 pieds 4 2/3 pouces sur le côté du lot No 2, et 25 pieds de largeur dans le fond. et le lot No 2 a 30 pieds de face à la rue Fulton, 110 pieds 4 2/3 pouces de profondeur sur le côté du lot No 1, et 110 pieds sur l'autre côté, sur 25 pieds de largeur dans le fond. Les améliorations comprennent trois cottages doubles désignés par les Nos 601, 603, 605, 609, 611 et 613 rue Harmony.

4° Deux lots de terre situés dans le quatrième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St Thomas, (autrefois Fulton), Pleasant, Toledano et Chippewa, désignés par les Nos 1 et 2. d'après un plan déposé en l'étude de S. Guinault, autrefois un encanteur en cette ville, un devis réduit duquel est annexé à un acte passé pardevant Eusèbe Bouny, ancien notaire en cette ville, d'après ledit plan lesdits lots mesurent en M. A. comme suit, à savoir: le lot No 1, 30 pieds 9 pouces de face à la rue St Thomas sur une profondeur de 83 pieds 2 pouces sur la ligne vers la rue Pleasant, 78 pieds de profondeur sur la ligne de côté opposée vers la rue Toledano et 30 pieds 4 pouces 4 lignes de largeur sur la ligne du fond, et le lot No 2 formant le coin des rues St-Thomas et Pleasant mesurant 30 pieds 9 pouces de face à la rue St Thomas, 88 pieds 2 pouces de profondeur et face à la rue Pleasant, 83 pieds 2 pouces de profondeur sur la ligne le séparant du lot No 1 et 30 pieds 4 pouces, 4 lignes en largeur dans le fond.

Conditions—Comptant; les acquéreurs devant payer en addition au montant de leurs enchères les taxes d'Etat et de ville pour l'année 1902, et les timbres de guerre du revenu intérieur des Etats Unis: 10 pour cent comptant au moment de l'adjudication.

Actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant J. D. Taylor, notaire.

22 fév—22 23—mars 2 9 16 23 à date

ANNONCE JUDICIAIRE.

UN PLACEMENT DE MERITE.

UN COTTAGE DOUBLE PAYANT.

1035 et 1037 rue Kerlerec, entre les rues Bourgogne et Remparts.

Succession de Veuve Louis Rogeon.

No 66,019 — Cour Civile de District, pour la Paroisse d'Orléans.

PAR DENIS, DANZIGER & TESSIER—J. C. Denis, encanteur, bureau No 134 rue Carondelet.—MARDI, le 18 mars 1902, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté le 13 février 1902, de l'Hon. John St Paul, juge de la susdite cour, Division C., dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Le cottage double en bois couvert en ardoises, avec les dépendances, désigné par les Nos 1035 et 1037 rue Kerlerec, contenant 13 chambres, 2 cabinets, 2 citernes, hangar, etc., et plus loin décrit comme un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Faubourg Marigny, Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Histoire ou Kerlerec, Amour ou Remparts, Craps ou Bourgogne et St Antoine, mesurant 30 pieds 2 pouces 4 lignes de face M. F., ou 32 pieds 2 pouces, M. A., à la rue Kerlerec, sur une profondeur de 120 pieds, M. F., ou 127 pieds 6 pouces M. A.

Un placement productif dans un bon voisinage.

Conditions—Comptant; un dépôt de 10 pour cent au moment de l'adjudication, et l'acquéreur payant les taxes d'Etat et de ville de 1902 au-dessus et en plus du montant de l'adjudication.

Acte de vente pardevant E. Pomes, notaire, aux frais de l'acquéreur.

L. F Bouchereau, avocat.

15 fév—15 16 23—mars 2 9 16 18

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Mme Martha Bell Wilson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 66,446—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Robert A. Bayley et Edgar L. Roane, exécuteurs testamentaires de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour THOMAS CONNELL Greffier. J. B. Rosser Jr., avocat.

14 fév—14 18 23

VENTES A L'ENCAN.

J. P. Hecker.

ANNONCE JUDICIAIRE

Propriété du Troisième District.

DEUX COTTAGES SIMPLES, No 1819 LAHARPE, Entre les Rues Prieur et Roman.

No 2023 KERLEREC, Entre les Rues Galvez et Johnson.

Dans l'affaire de la succession de Martin F. (alias Oscar) Durald, Palmyrie Durald, femme de J. B. Prados & als vs Marie Durald, femme d'Auguste LeBlanc et als.

No 65,625 — Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans — Division B.

PAR J. PAUL HECKER, Encanteur—Bureau No 731 rue Commune—JEUDI, 20 mars 1902, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières de la Nouvelle-Orléans, No 311 rue Baronne, entre Gravier et Union, en vertu de trois ordres distincts, signés respectivement le 9 janvier 1902, les 10 et 13 février 1902, par l'Hon. F. D. King, juge de la Cour ci-dessus nommée, Division B, dans l'affaire ci dessus numérotée et intitulée, il sera vendu à l'enchère publique les propriétés ci après décrites à savoir—

1° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies et privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Prieur, Laharpe, Lapeyrouse et Roman, désigné par le numéro cinq sur un plan fait par E. Surgi, voyer, daté le 30 juin 1847; ledit lot de terre mesurant trente trois pieds de face à la rue Laharpe sur une profondeur de cent quatre pieds et sept pouces entre lignes parallèles.

2° Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et dépendances y appartenant, situé dans le troisième district de cette ville, désigné par le numéro dix-neuf sur un plan particulier dressé par Louis Bringer, le 28 avril 1833 et déposé pour références dans le bureau de H. Pedesclaux, ancien notaire en cette ville, lequel dit lot de terre qui est compris dans l'ilet borné par les rues Kerlerec, Columbus, Johnson et Galvez, mesurant, en mesure française, trente et un pieds sur la rue Kerlerec, cent quinze pieds cinq pouces et deux lignes de profondeur sur la ligne le séparant du lot numéro dix huit, cent sept pieds onze pouces sur la ligne le séparant du lot numéro vingt, et trente et un pieds dix pouces et cinq lignes de largeur dans le fond.

Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur, la balance, s'il y en a, en un crédit de un ou de un et deux ans en billets de l'acquéreur, portant intérêt au taux de 8 pour cent par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garantis par lien de vendeur et privilège et hypothèque spécial sur la propriété vendue et toutes les autres clauses usuelles de sécurité; l'acquéreur devant faire assurer les bâtisses sur la propriété pour leur pleine valeur, jusqu'au paiement final et entier desdits billets et devant transférer la police d'assurances aux vendeurs ou à quelqu'autres futur porteur ou porteurs desdits billets et finalement de payer les honoraires d'avocat au taux de 5 pour cent en cas de procès judiciaire pour le recouvrement du montant desdits billets ou de quelque partie de cela; l'acquéreur devant rembourser les primes d'assurances pour les termes non expirés; d'assumer au-dessus du prix de l'adjudication les taxes pour l'année 1902, et de déposer avec l'encanteur au moment de l'adjudication 10 pour cent de son enchère. Acte de vente pardevant Louis A. Martinet notaire, aux frais de l'acquéreur.

16 fév—16 23—mars 2 9 16 20

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Eli Johnson.

No 66,713 Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division D.

PAR J. PAUL HECKER, Encanteur—Bureau No 731 rue Commune—JEUDI, le 20 mars 1902, à midi, à la Bourse des Encanteurs de la Nouvelle Orléans, No 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre daté et signé à la Nouvelle-Orléans le 10 février 1902, par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée, il sera vendu à l'enchère publique la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, dans le Sixième District de cette ville, désigné par le No 14, dans l'ilet No 27, borné par les rues Chestnut (maintenant Audubon), Broadway, Elizabeth et Ferdinand, mesurant trente pieds de face à la rue Ferdinand sur cent vingt pieds de profondeur.

Les améliorations contenant un cottage simple de trois chambres, etc., sur rue en gravois.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance en un et deux ans, à l'option de l'acquéreur, avec huit pour cent d'intérêt de la date de la vente, assumer toutes les taxes de 1902 et les timbres du R. I., faire un dépôt comptant de dix pour cent au moment de la vente.

Acte de vente pardevant W. R. Ker, notaire, aux frais de l'acquéreur.

16 fév—16 23—mars 2 9 15 20

ANNONCE JUDICIAIRE.

LE COTTAGE SIMPLE,

BIEN SITUE,

No 1461 rue Nord Prieur,

TROISIEME DISTRICT,

DANS L'AFFAIRE DE LA SUCCESSION DE H. MARIE L. PICHOT.

No 65,501—Cour Civile de District, Div. C.

PAR J. PAUL HECKER, Encanteur—Bureau No 731 rue Commune, près de la rue Carondelet —JEUDI le 6 mars 1902, à midi, à la Bourse des Encanteurs de la Nouvelle-Orléans, No 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre daté le 31 janvier 1902, par l'Hon. John St-Paul, juge de la Division C, dans l'affaire ci dessus numérotée et intitulée, il sera vendu à l'enchère publique la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et dépendances la dessus, dans le Troisième District de cette ville, désigné par la lettre "C", dans l'ilet borné par les rues Prieur, Johnson, Kerlerec et Columbus, sur un plan de J. A. D'Hémécourt, daté le 19 avril 1879, annexé à un acte passé le 17 mai 1879, par devant O. More, ancien notaire en cette ville, lequel lot mesurant d'après ledit plan (31) trente et un pieds sept (7) pouces de face sur la rue Prieur, par cent (100) pieds de profondeur.

Les améliorations consistent en un cottage simple en bois couvert en ardoises, portant le No municipal 1461 rue Prieur, contenant six chambres, vestibule, galerie, deux petits offices, citerne, hangar, etc. A proximité des écoles, églises, marchés et lignes de chars urbains, rapportant $17 par mois.

Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur, et la balance en un et deux ans en billets de l'acquéreur, portant date égale avec l'adjudication, garantis par hypothèque et lien de vendeur et privilège sur ladite propriété, l'intérêt stipulé à 7 pour cent de la date jusqu'au paiement. L'acquéreur devant assumer les taxes de 1902 au-dessus et en plus du prix de l'adjudication et devant faire un dépôt comptant de 10 pour cent au moment de la vente.

L'acte de vente devant contenir contenir aussi les stipulations usuelles de 5 pour cent, honoraires d'avocat en cas de procès, transfert d'assurances, etc. L'acte pardevant Edgar Grima, aux frais de l'acquéreur.

F. J. Dreyfous, avocat.

Edward P. Ivy, avocat pour les héritiers absents.

2 fév—2 9 16 23—mars 2 6

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTE PAR LE CONSTABLE

Premiere Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.

Etat de la Louisiane vs Susan Smith. La Même vs La Même

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans, — Nos 2521 et 2522 — En vertu de deux writs de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à vendre à l'enchère publique, en mon entrepôt Nos 613 et 617 rue Bienville, entre le Passage de la Bourse et la rue Chartres, dans le Deuxième District de cette ville, le LUNDI, 3me jour de mars 1902, à 11 heures A. M., la propriété ci après décrite, à savoir: Un lot de meubles de maison, Effets, Deux pianos et tabourets, etc. Saisi dans l'affaire ci-dessus, d'après inventaire enregistré en mon bureau. Conditions — Comptant. CHAS. R. KENNEDY, Constable, Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.

H. C. Cage, avocat pour la plaignante

19 fév—19 24 28

VENTES A L'ENCAN.

Macon & Kernaghan

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE

—DE LA—

Bâtisse Equitable

PLACEMENT SUPERBE POUR CAPITAL,

Dans l'encoignure enviable des Rues Carondelet et Gravier,

En face de la Bourse au Coton de la Nouvelle-Orléans et de la Banque Nationale de l'Union.

L'emplacement Central et de choix.

Pour les principaux intérêts du commerce,

Rapportant un magnifique revenu.

Mme Mary M. Grote, Exécutrice testamentaire, et al., versus Mme Laura A. Giffney et al.

No 64,592—Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans.

JEUDI, le 6 MARS 1902.

PAR MACON & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau 138 rue Carondelet — JEUDI, le 6 mars 1902, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières. No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu et signé le 16 mai 1901, par l'Hon. Geo. H Théard, juge de la susdite Cour, Division E, agissant pour l'Hon Fred D. King, juge de la Division B, absent en congé, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

La propriété commerciale de choix à l'encoignure sud ouest des rues Carondelet et Gravier Nos 301, 303 et 305 rue Carondelet et 800, 802, 804 et 806 rue Gravier, dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Carondelet, Gravier, Baronne et Union. Les améliorations comprenant deux bâtisses à quatre étages solidement construites en briques, ayant magasins et bureaux au rez-de-chaussée et bureaux aux étages supérieures.

Les deux lots de terre sur lesquels les bâtisses sont érigées sont désignées par les Nos 1 et 2 sur le plan original, d'après lequel ils mesurent comme suit: le lot No 1, formant l'encoignure des rues Carondelet et Gravier, et mesurant 25 pieds 8 pouces et 6 lignes de face à la rue Carondelet, 82 pieds de profondeur et façade à la rue Gravier, 86 pieds 3 pouces et 2 lignes de profondeur sur la ligne de côté contigu au lot No 2, et 32 pieds 6 pouces de largeur sur la ligne du fond, d'après le titre, lequel néanmoins, par arpentage actuel, mesurant 34 pieds 3 pouces. Le lot No 2 est contigu au lot No 1 et mesurant 25 pieds de face à la rue Carondelet, 86 pieds 3 pouces 2 lignes de profondeur sur la ligne de côté du lot No 1, 89 pieds 6 pouces et 3 lignes de profondeur sur la ligne de côté du lot No 3 vers la rue Union sur 25 pieds de largeur sur la ligne du fond, et les deux lots mesurant ensemble 50 pieds 8 pouces et 6 lignes de face à la rue Carondelet. Les améliorations sont substantiellement construites et ayant un ascenseur, et ont tous les agréments que demande le commerce, étant central et faisant face à la

BOURSE AU COTON,

laquelle est immédiatement vis à vis. La propriété est occupée par des locataires les meilleurs, et est vendue sujette aux baux et loyers qui y appartiennent, le dernier bail expire le 30 septembre 1903, lequel est à l'encoignure du rez de chaussée, à $190 par mois. Les loyers de tous les bureaux occupés seraient élevés à $7,000 par an; la propriété pourrait rapporter bien davantage. La prospérité assurée de cette ville fait de cette propriété un placement d'un mérite transcendant, située comme elle est dans un endroit de haute valeur. L'importance immense de la récolte de coton et la demande universelle qui en est faite tous les ans, et la fixité de son

CENTRE PRINCIPAL DANS NOTRE GRANDE BOURSE.

assure à cette propriété une attraction sans pareille, offrant au capital une localité exceptionnellement supérieure, indestructible comme emplacement, et un placement comme sécurité et profit d'un avantage rare. C'est une de ces rares occasions qui ne se présente pas souvent au placeur prudent. Il est impossible de placer son capital d'une façon plus sûr, que dans une pareille propriété.

Termes et conditions — Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur, et la balance du prix dans deux paiements égaux représentés par des billets de l'acquéreur payable un et deux ans après date, spécialement garantis par hypothèque et liens de vendeur, portant 6 pour cent d'intérêt par an de la date jusqu'au paiement final. L'acte de vente devant contenir toutes les autres clauses usuelles et coutumières de sécurité, incluant 5 pour cent d'honoraires d'avocats en cas de procès pour forcer la collection des billets; les améliorations devant être conservées, assurées et la police transférée au porteur ou porteurs des billets. L'acquéreur devant payer pour les timbres du revenu intérieur sur l'acte de vente, et devant assumer les taxes dues et exigibles en 1902 au-dessus et en plus du prix de l'adjudication 10 pour cent comptant du prix d'achat est requis de l'acquéreur au moment de la vente.

Acte de vente pardevant N. B. Trist, notaire, aux frais de l'acquéreur.

2 fév—2 9 16 23—mars 2 6

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Sherif de 25 balles de caoutchouc, 9 1/2 balles de gomme Tuna.

A. Adler & Co. vs Richard Lehmann.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans—No 66,933—En vertu d'un ordre de vente daté le 21 février 1902, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le MARDI, 25 février 1902, à 10:30 A. M. la propriété ci-après décrite, à savoir:

A mon entrepôt, rue Ste-Anne, entre les rues Royale et Chartres.

25 balles de caoutchouc.

9 1/2 balles de gomme Tuna.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY, Shérif civil de la paroisse d'Orléans

Florance & Rosen, avocats pour les plaignants.

22 fév—22 23 24 25

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de George H Holthouse.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 66,165— Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Emma Holthouse, veuve de George H. Holthouse, tutrice administrant cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour THOMAS CONNELL, Greffier E. J Murphy avocat.

20 fév—20 24—1 mars

VENTES A L'ENCAN.

Paul & Gurley.

ANNONCE JUDICIAIRE.

JOLI COTTAGE DOUBLE,

Nos 2801 et 2803 rue Onzaga, à l'encoignure de la rue Dupré.

Succession de Bernard Laran.

No 66,683—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D.

PAR PAUL & GURLEY — ALBERT PAUL, Encanteur—Bureau No 727 rue Commune,—MARDI, le 25 février 1902, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre de l'Honorable W B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, daté le 22 janvier 1901, in re succession de Bernard Laran, il sera vendu à l'enchère publique:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Onzaga, Dupré et Dabadie, Chemin de Gentilly, la rue Clay, désigné comme lot No 22 formant l'encoignure des rues Onzaga et Dupré et mesurant le tout plus ou moins, trente quatre pieds six pouces de face à la rue Onzaga par cent pieds de profondeur et de face à la rue Dupré. Les améliorations comprennent un joli cottage double bien subdivisé, toujours loué, dans un voisinage s'améliorant et portant les numéros municipaux 2801 et 2803 rue Onzaga, à l'encoignure de la rue Dupré.

Conditions—Comptant.—Actes de vente et les timbres du revenu des Etats-Unis, aux frais de l'acquéreur, pardevant Gustave G. Le Gardeur, Jr, notaire. L'acquéreur devra assumer les taxes de 1901. Un dépôt de 10 0/0 sera exigé au moment de l'adjudication.

John G. Robin, avocat.

26 janv—26—fév 2 9 16 23 25

ANNONCE JUDICIAIRE.

—Belle occasion pour les placeurs.—

Etendue de terre de valeur,

Ilet de choix, etc., dans McDonoghville.

Succession de PIERRE NOUGUE.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. —Division C.—No 63,654.

PAR PAUL & GURLEY—Albert Paul, encanteur — Bureau 727 rue Commune—JEUDI, le 6 mars 1902, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre de l'Hon. John St-Paul, juge de la Cour Civile de District, pour la Paroisse d'Orléans Division C, daté le 31 janvier 1902, dans l'affaire et pour le compte de la succession de Pierre Nougué, il sera vendu à l'enchère publique:

1° Une certaine étendue de terre, avec amélioration, dans le Cinquième District de cette ville dans le fond de McDonoghville, subdivisés en six lots de terre désignés par les numéros 4, 5, 6 7 8 et 9, sur un devis fait par Edgar Pilié, voyer, daté le 9 janvier 1902 et mesurant comme suit

Le lot No 4 mesurant cent quatre vingt douze pieds de face sur la rue Hermosa, autrefois rue Hancock, sur une profondeur de 458 pieds 6 pouces et 4 lignes sur la ligne du côté supérieur, 406 pieds sur la ligne le divisant du lot 5, et 200 pieds 3 pouces et 2 lignes sur la ligne du fond, laquelle est oblique.

Le lot No 5 mesurant 192 pieds de face à la rue Hermosa, autrefois rue Hancock 406 pieds sur la ligne du lot No 4; 353 pieds et 5 pouces sur la ligne du lot No 6, et 200 pieds 3 pouces et 2 lignes sur la ligne du fond, laquelle est oblique.

Le lot No 6 mesurant 192 pieds de face à la rue Hermosa, autrefois rue Hancock, sur 353 pieds 5 pouces sur la ligne du lot No 5; 342 pieds 8 pouces et 4 lignes sur l'autre ligne de côté le séparant du lot No 7, et 196 pieds 1 pouce et 4 lignes sur une ligne rompue dans le fond.

Le lot No 7 mesurant 192 pieds de face à la rue Hermosa, autrefois rue Hancock, 342 pieds 8 pouces et 4 lignes sur la ligne du lot No 6; 363 pieds 1 pouce et 2 lignes sur la ligne du lot No 8, et 193 pieds dans le fond.

Le lot No 8 mesurant 192 pieds de face à la rue Hermosa, autrefois rue Hancock, 363 pieds 1 pouce et 2 lignes sur la ligne du lot No 7; 383 pieds 6 pouces sur la ligne du lot No 9, et 193 pieds sur la ligne du fond.

Le lot No 9 mesurant 84 pieds sur la rue Hermosa, autrefois rue Hancock 383 pieds 6 pouces sur la ligne du lot No 8, 392 pieds sur l'autre ligne de côté et 80 pieds 5 pouces sur la ligne du fond.

2° Une certaine portion de terre contigue à la propriété ci-dessus décrite, désignée par la lettre A, sur ledit arpentage, mesurant 350 pieds de face à la rue Hermosa, autrefois rue Hancock 394 pieds sur la ligne supérieure de côté, le séparant du lot No 9 ci-dessus décrit, 428 pieds 11 pouces et 3 lignes sur la ligne de côté inferieur; 351 pieds 3 pouces et 5 lignes sur la ligne du fond, laquelle est oblique.

Conditions de la vente—Une moitié ou plus ou tout comptant, la balance s'il y en a, en un ou en un et deux ans de crédit en billets garantis par hypothèque, etc., portant 8 pour cent par an d'intérêt de la date jusqu'au paiement. Actes de vente et les timbres du revenu des E.-U. attachés aux frais des acquéreurs, pardevant MM. Zengel et Loomis, notaires. Un dépôt de 10 0/0 est requis au moment de l'adjudication.

MM Cunningham et Cunningham, avocats.

2 fév—2 9 16 23—mars 26

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété Commerciale de Choix.

Une proéminente localité.

Le grand et splendidement situé magasin en briques à quatre étages et résidence, à l'encoignure Nord-Ouest des rues Nord Peters et Bienville.

Autrefois connu comme

L'HOTEL DE SOTO.

Directement en face du dépôt de frêt du chemin de fer Southern Pacific près de la Bourse aux Sucres et de la raffinerie; à proximité des débarcadères des steamboats et steamships, fabriques, etc.

Loué à bail jusqu'au 30 septembre 1907 pour $125 par mois.

Succession de Henriette M L. Pichot.

No 65,501—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C.

PAR PAUL & GURLEY—Albert Paul encanteur—Bureau 727 rue Commune—le JEUDI, 13 mars 1902, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre de l'Hon. John St-Paul, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, daté le 7 février 1902 dans l'affaire et pour le compte de la succession de Henriette M. L. Pichot, il sera vendu à l'enchère publique, à savoir—

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Nord Peters, Bienville, Decatur et Conti, mesurant (67) soixante-sept pieds de face à la rue Nord Peters, sur soixante-dix neuf (79) pieds de profondeur et façade à la rue Bienville, sur un plan fait par S. J. Turpin, voyer, le 26 avril 1881.

Les améliorations connues ayant les numéros municipaux 303, 305 et 307 rue Nord Peters et 401, 403, 405, 407, 409 et 411 rue Bienville, comprenant le grand et substantiel magasin et résidence en briques à quatre étages, autrefois connu comme "l'Hôtel De Soto," et actuellement occupé comme café et restaurant de première classe et résidence par le bien connu et populaire maître queux M. Victor Le Beau. Cette propriété est splendidement située dans le cœur du centre des affaires, près des dépôts de chemin de fer, débarcadères de vapeurs, admirablement adaptée pour toutes affaires commerciales, ou fabrique, et destinée à devenir d'une excessive valeur dans le futur et se recommande à l'attention des capitalistes comme un placement sûr et profitable avec un futur avantageux.

Conditions de la vente—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur et la balance en un et deux ans en billets de l'acquéreur, portant date égale avec l'adjudication, avec sept pour cent d'intérêt par an de la date jusqu'au paiement, garanti par hypothèque et privilège de vendeur sur ladite propriété. L'acquéreur devant assumer les taxes de 1902 au-dessus et en sus du prix de l'adjudication. La vente devant être sujette à un bail expirant le 30 septembre 1907, à Victor Le Beau au taux de $125 par mois.

L'acte de vente devant contenir les stipulations usuelles de 5 pour cent honoraires d'avocat, en cas de procès, le transfert de l'assurance, etc.

Acte de vente et les timbres du revenu des Etats Unis, aux frais de l'acquéreur, pardevant Edgar Grima, notaire, un dépôt de 10 0/0 requis au moment de l'adjudication.

Félix J Dreyfous, avocat.

9 fév—9 16 23—mars 2 9 13

Succession de Mme Rufine Kloffer, veuve de Anthony Baumann.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 66 977—Division D—Attendu que Mme Louisa Zwickhouse, femme de Orlando Ygleais, a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Rufine Kloffer, veuve de Anthony Baumann, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.—Par ordre de la Cour — THOMAS CONNELL, Greffier —Martin H. Manion, avocat.

19 fév—19 23 28

VENTES A L'ENCAN.

Spear & Escoffier.

ANNONCE JUDICIAIRE

Succession de Jainal Abdeen.—No 66,436—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, Placide J Spear, encanteur, Bureau No 813 rue Commune—MERCREDI, le 5 mars 1902, à midi, il sera vendu à l'enchère publique, à LEUR BUREAU ET BOURSE No 813 RUE COMMUNE, ENTRE LES RUES CARONDELET ET BARONNE, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Divison D, daté le 18 février 1902 pour le compte de ladite succession—

Un certain lot de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, dans l'ilot No 752, borné par les rues Pierce, Banks, Scott et Baudin,; ledit lot de terre formant l'encoignure des rues Pierce et Banks et mesure 25 pieds sur la rue Pierce sur 100 pieds de profondeur et façade sur la rue Banks

Conditions—Comptant. L'acquéreur assumant le paiement au dessus et en plus de son enchère des taxes de 1902. Acte de vente pardevant F. D. Charbonnet, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Chas F. Claiborne, avocat.

19 fév—19 26—mars 5

ANNONCE JUDICIAIRE.

Actions, Montre, Bijoux, Etc.

Succession de Louisa Frances Whittaker, femme de Florville Foy.

No 66,503 — Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. Division E.

PAR SPEAR et ESCOFFIER — Placide J. Spear, encanteur—JEUDI, le 27 février 1902, à midi, il sera vendu à l'enchère publique, à leur Bureau et Bourse, No 813 rue Commune, entre Carondelet et Baronne, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. George H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E datée le 14 février 1902, pour le compte de ladite succession, les actions, etc., ci-après décrite, à savoir—

3 (trois) actions de $100 chacunes dans le stock préféré du New Orleans and City Railroad Company d'après le certificat No 2382.

1 (une) action dans le stock commun de ladite New Orleans City Railroad Company d'après le certificat No C 305.

6 (six) actions de $50 chacune dans le stock capital du Orleans Railroad Company d'après le certificat No 438.

Montre en or pour dame No 31264 une alliance en or, châtelaine en or, pour dame, 2 bagues en or, perles et rubis, bracelet en or, porte-monnaie en turquoise pièces de monnaie étrangères, etc. etc. Conditions—Comptant au moment de l'adjudication. Carleton Hunt, avocat

16 fév—16 20 24 27

Chas. S. Pitcher.

ANNONCE JUDICIAIRE

Résidence Elégante

No 1640 rue State, près de la rue St-Charles.

MARDI, le 11 MARS 1902, à MIDI, à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières de la Nouvelle-Orléans, No 806 rue Perdido.

SUCCESSION D'ALBERT L. ABBOTT.

No 66,571—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

EN VERTU d'un ordre de l'Hon. John St-Paul, juge de la Division C. de la Cour Civile de District, daté le 29 janvier 1902 dans l'affaire ci-dessus intitulée, les propriétés ci-après décrites, à savoir—

Six certains lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent. Lesdits lots sont désignés comme numéros 15, 16, 17, 18, 19, 20 sur le plan original de Bloomingdale, fait par B Buisson, ils sont contigus et mesurent chacun 30 pieds de face à la rue State sur 178 pieds 10 1/2 pouces de profondeur entre ligne parallèles.

Conditions—Un quart comptant la balance en billets payables en 1, 2 et 3 ans avec 7 pour cent d'intérêt payable annuellement. Les taxes de 1902 devant être payées par l'acquéreur; l'acte de vente devant contenir toutes les clauses usuelles de sécurité, devant être fait pardevant Bussière Rouen, notaire, aux frais de l'acquéreur; un dépôt de 20 pour cent au moment de l'adjudication.

CHAS S. PITCHER, encanteur.

J. J. McLoughlin, avocat.

2 fév—2 9 16 23—mars 2 11

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Margareth Boehm.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 66,999— Division A—Attendu que William Boehm, a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Margareth Boehm, décédée intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.—Par ordre de la Cour—THOMAS CONNELL. Greffier. Zengel Thomas & Suthon, avocats.

20 fév—20 24—mars 1

Succession de Frank X. Fruker.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans, No 38,017—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession, et à toutes autres personnes intéressées, d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Ellen Fruker, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL Greffier. A. J. Lewis, avocat.

20 fév—20 24—mars 1

Succession de Alexander P. Trousdale.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 66,757—Division D—Attendu que Mme Mabel Trousdale, femme d'Albert L. Sutherland, a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Alexander P. Trousdale, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour—THOMAS CONNELL, Greffier. Robert J. Perkins, avocat.

20 fév—20 24—mars 1

Succession de Mme Mary E. Struth.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 67,036—Division E — Attendu que Christian Conrad Struth a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Mary E Struth, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. J B Rosser Jr., avocat.

22 fév—22 26—mars 3

50 YEARS' EXPERIENCE

PATENTS

TRADE MARKS
DESIGNS
COPYRIGHTS &C.

Anyone sending a sketch and description may quickly ascertain our opinion free whether an invention is probably patentable. Communications strictly confidential. Handbook on Patents sent free. Oldest agency for securing patents.

Patents taken through Munn & Co. receive *special notice*, without charge, in the

Scientific American.

A handsomely illustrated weekly. Largest circulation of any scientific journal. Terms, $3 a year; four months, $1. Sold by all newsdealers.

MUNN & Co. 361 Broadway, New York.

Branch Office, 625 F St., Washington, D. C.